



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 20/04/2026

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 16

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation  
13/04/2026

Date d'affichage  
13/04/2026

VOTE : Adoptée à  
l'unanimité  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.

#### Etaient présents :

Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme DE TORRES Carole, Mme DESBOS-THEURET Jessica, M. DEWISE Michaël, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme HEBRARD Magali, Mme LIONNETON Leslie, M. MATA-VERSET Michaël, M. PACCOUD François, Mme PRAS Aurélie, Mme SAHMAN Virginie, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion, M. VERCASSON Christophe

#### Procuration(s) :

M. BETHUNE Christian donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, M. GUILLAUME Kévin donne pouvoir à Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. DEWISE Stéphane donne pouvoir à Mme COMBEDIMANCHE Lucie

#### Etai(ent) absent(s) :

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. BETHUNE Christian, M. DEWISE Stéphane, M. GUILLAUME Kévin

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PACCOUD François

**Numéro interne de l'acte : 2026-19**

**Objet : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Madame la maire expose :

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, madame la maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Madame la maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 a décidé de fixer à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

1 liste commune :

Prénoms et noms des candidats	C. COLLOMBET
	V. SAHMAN
	C. DE TORRES
	M. MATA VERSET
	L. LIONNETON
	L. BONNET
	J. DESBOS THEURET
	S. GARNIER VALLA

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Le Conseil Municipal,  
Madame la maire entendue,  
Après élection,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1** : de proclamer membres du conseil d'administration du CCAS :

1. C. COLLOMBET
2. V. SAHMAN
3. C. DE TORRES
4. M. MATA VERSET
5. L. LIONNETON
6. L. BONNET
7. J. DESBOS THEURET
8. S. GARNIER VALLA

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance  
M. PACCOUD François

La Maire,  
Mme HEBRARD Magali

